

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

Comptes publics

Décision du 5 décembre 2022

**fixant la rémunération de la directrice générale de
l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette**

NOR : ECOB2229080S

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique chargé des Comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 93-96 du 25 janvier 1993 portant création de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2022 portant nomination de Mme Sophie-Justine Lieber en qualité de directrice générale de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette à compter du 10 octobre 2022,

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de Mme Sophie-Justine Lieber, directrice générale de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 90 000 €,
- un complément personnel de 41 000 €,
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 22 500 € en année pleine.

Article 2

Le Président de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 5 décembre 2022

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique

Le Ministre délégué auprès du Ministre de
l'Économie, des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique chargé
des Comptes publics

Bruno LE MAIRE

Gabriel ATTAL